

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-021_2024-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 2
DATE DE CONVOCATION		
02/04/2024		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
15 AVR. 2024		
N° d'ordre de la délibération		
021_2024		
SEANCE du 12 avril 2024		
L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire		
Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER		
Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL,		
Absents excusés :		
Mme Marie-France DAGUIN, pouvoir à M. S. Boquant		
M. Jonathan THYRIOT, pouvoir à M. Ferlet		
Mme Nathalie LAMBERT		
Absents non excusés :		
Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER		
Subvention associations		

La Commune soutient financièrement et matériellement le fonctionnement de ses associations qui sont aujourd'hui au nombre de 10, auxquelles s'ajoutent la Sentinelle de BRIENON pour la section Tir à l'arc qui, si elle ne bénéficie pas de subvention communale, est aidée par le prêt de ses infrastructures.

Historiquement, la Commune soutient également les organismes qui ont un lien avec elle

Sur proposition Monsieur CYGANKO, après en avoir délibéré, les membres du Conseil, exception faite des Présidents des associations qui ne prennent pas part aux votes de la subvention des associations qu'ils représentent.

Associations	Vote 2024	décision
Monuments et sites de Chailley	150	Adopté à la majorité (13 voix pour)
Amicale des Anciens Combattants et Démobilisés de Chailley	500	Adopté à la majorité (13 voix Pour)
Comité de Jumelage	300	Adopté à l'unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	450	Adopté à la majorité (13 voix Pour)
Caisse des Écoles	500	Adopté à l'unanimité
Yonne Alzheimer	100	Adopté à l'unanimité
CFA DU BÂTIMENT	150	Adopté à l'unanimité
CFA agricole de Venoy	150	Adopté à l'unanimité
MFR Villevallier	300	Adopté à l'unanimité
TOTAL	2 650	

Les membres du Conseil prennent acte que les associations Bouge Othe, Club des Colchiques, Rollers Club, ont renoncé au bénéfice d'une subvention au titre de l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-021_2024-DE

SLO

Les montants sont inscrits au budget primitif de l'année 2024

Le maire est mandaté pour en poursuivre l'exécution

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

